

Date 4 janvier 2024

Destinataires Les parties intéressées qui souscrivent des affaires Automobile au Canada

Objet Mise à jour des directives pour les affaires Automobile au Canada

<i>Objectif:</i>	Fournir une mise à jour des directives pour les affaires Automobile au Canada
<i>Intéressés:</i>	Les parties intéressées qui souscrivent des affaires Automobile au Canada
<i>Branche d'assurance:</i>	Automobile
<i>Province :</i>	Canada
<i>Date d'effet:</i>	Immédiatement

Ce que vous devez savoir

Nous vous rappelons que l'assurance automobile est rigoureusement réglementée au Canada et est susceptible d'entraîner des amendes importantes et un risque réputationnel en cas de non-conformité.

Ce qui a changé

L'Automobile dans la province de l'Ontario

La garantie Dommages matériels peut être souscrite en tant que produit unique pour les flottes en Ontario. Veuillez prendre note que lorsqu'il s'agit de souscrire une garantie Dommages matériels en tant que produit unique pour les véhicules utilitaires tarifés individuellement, des taux doivent être déposés et approuvés. **Actuellement, le Lloyd's n'a pas l'intention de déposer ces taux et par conséquent, cela reste interdit en Ontario.**

À compter du **1er janvier 2024**, les assureurs qui émettent des **Polices d'Assurance automobile de l'Ontario (FPO 1)** seront tenus d'offrir aux consommateurs **Le Consentement à ne pas chercher à obtenir réparation en cas de pertes ou dommages au véhicule à la suite d'une collision (FMPO 49)**. Cette option a été introduite par le gouvernement de l'Ontario dans le but d'offrir un choix aux consommateurs et de leur permettre de faire des économies. Il s'agit d'un avenant facultatif, qui permet aux consommateurs de ne pas souscrire à l'indemnisation directe des dommages matériels (DCPD) dans la FPO 1. Cet avenant enlève la couverture de l'Article 7 d'une police.

Ce que cela signifie pour vous

Toutes les parties intéressées qui émettent la FPO 1 devront proposer l'avenant FPMO 49. Tous les formulaires peuvent être récupérés dans la librairie Informco.

Veillez continuer à consulter toutes les communications sur les affaires Automobile au Canada et envoyer toute question à lloydscanada@lloyds.com.

Nicole Seymour

Responsable de la réglementation et de la conformité

Lloydscanada@lloyds.com